

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg

ment des risques par la réassurance 56738



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1183 9 mai 2014

SOMMAIRE

Aabar Luxembourg 5.a r.i56/39	Societe pour la prevention et le finance-
Amundi Real Estate Luxembourg S.A 56741	ment des risques par la réassurance 56739
Convergint Holding Lux 1 S.à r.l 56779	Solsticium S.A
FB Lux Holdings, S.C.A 56745	Sopico S.à r.l
Fidelity Funds II56738	Sparinvest S.A
Funding Loop Netherlands S.C.Sp 56744	Steeple Asset S.A
Funding Loop Poland S.C.Sp 56782	Stibbe Avocats S.à r.l 56740
Helens Re S.A 56751	Sucales S.A
Mykofi 1769 S.A56757	Svetilnik S.A56743
Nees Holding S.A	Sylux S.A 56743
OICM Consulting56783	Synergie Investment56743
Orion IV European 12 S.à r.l 56764	Synergy S.A., S.P.F56742
Seelux SA	Team-Trans S.A 56743
Server S.A56739	Technical Holdings S.A 56784
Ship Services 24 S.A56741	Tecnovert S.A
Sinequanon Health Care SA56740	Thermo Fisher Scientific Life Investments
SL-xIP S.à r.l	IV S.à r.l56741
Société d'Investissement Porte de l'Etoile56742	Unionkey S.A
Société pour la prévention et le finance-	



Société pour la prévention et le financement des risques par la réassurance, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 35.868.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le mardi 11 février 2014 à 11 heures au siège social de la société

L'an 2014, le mardi 11 février à 11 heures, les Administrateurs de la société SOPREFIRA -Société pour la prévention et le financement des risques par la réassurance -, Société Anonyme ayant son siège social à L-8030 STRASSEN, 145, rue du Kiem, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 35 868, se sont réunis audit siège sur convocation de leur Président à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Le Conseil, après avoir procédé à un échange de vues sur chacun des points figurant à l'ordre du jour, prend, après avoir délibéré et chaque fois à l'unanimité, les décisions suivantes:

2 Décès d'un Administrateur.

Le Conseil constate le décès de Monsieur Christian THEODOSE, administrateur en date du 21 décembre 2013.

Le Conseil remercie à titre posthume Monsieur Christian THEODOSE de l'implication de ce dernier dans la gestion de la société.

Luxembourg, le 11 février 2014.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014036089/25.

(140040588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.

Solsticium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 34, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 115.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2014.

Pour compte de Solsticium S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2014036092/12.

(140040747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.

Fidelity Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 76.939.

Résolution du 3 mars 2014

Les membres du conseil d'administration (le "Conseil") de la Société, adoptent la résolution suivante:

1. IL EST RÉSOLU de constater le changement d'adresse de Monsieur Reza Mikael Nikou. L'adresse actuelle est comme suit:

FIL Investment Management (Singapore) Limited

No.8 Marina View

Unit 35-06, Asia Square Tower 1

Singapore, 018960 Singapore

Fidelity Funds II

Administrateur

Référence de publication: 2014036399/17.

(140041247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.



Société pour la prévention et le financement des risques par la réassurance, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 35.868.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le mardi 11 février 2014 à 11 heures au siège social de la société.

L'an 2014, le mardi 11 février à 11 heures, les Administrateurs de la société SOPREFIRA - Société pour la prévention et le financement des risques par la réassurance -, Société Anonyme ayant son siège social à L-8030 STRASSEN, 145, rue du Kiem, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 35 868, se sont réunis audit siège sur convocation de leur Président à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Le Conseil, après avoir procédé à un échange de vues sur chacun des points figurant à l'ordre du jour, prend, après avoir délibéré et chaque fois à l'unanimité, les décisions suivantes:

3 Changement du Dirigeant Agréé.

Le Conseil approuve à l'unanimité en remplacement de Monsieur Christian THEODOSE en qualité de Dirigeant Agréé de la société SOPREFIRA, la nomination de Madame Viviane DESCLES, née le 16/11/1968 à Saint Maurice, France, domiciliée 16, rue des hirondelles, 57535 Marange-Silvange (France).

Elle peut effectuer toute opération débit inférieure à 15.000 euros conjointement avec Monsieur Jean Michel OLOA ou Valérie DUBOIS.

Elle peut effectuer toute opération sans limite de montant conjointement avec Monsieur Sami BADARANI ou Frédéric de SERPOS ou Monsieur Bruno CHAMBRIARD

Luxembourg, le 11 février 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2014036090/27.

(140040588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.

Server S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 52.516.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014036101/12.

(140041168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.

Aabar Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 752.800,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 145.459.

EXTRAIT

En date du 27 février 2014, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Mohamed Badawy Al-Husseiny, en tant que gérant B, est acceptée avec effet immédiat;
- Monsieur Sami Fakhoury, avec adresse professionnelle au IPIC Square, 22/23 ème étages, Muroor Road 4 th , Abu Dhabi, Émirats Arabes Unis, est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 10 mars 2014.

Référence de publication: 2014036207/15.

(140041248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.



Stibbe Avocats S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet. R.C.S. Luxembourg B 181.426.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2013, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2013, LAC/2013/60196,

que l'Assemblée a décidé de nommer DDO S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.697, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

que l'Assemblée a décidé de nommer Dirk Leermakers S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.282, en tant que Délégué à la gestion journalière de la Société investi des pouvoirs de gestion journalière avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2014.

Référence de publication: 2014036094/22.

(140040947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.

Seelux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3470 Dudelange, 2, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 98.244.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014036099/10.

(140041054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.

Sinequanon Health Care SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 136.999.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 mars 2014.

Référence de publication: 2014036106/10.

(140040789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.

Unionkey S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 73.828.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIONKEY S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014036140/12.

(140040915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.



Thermo Fisher Scientific Life Investments IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 106.214,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 169.202.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 21 janvier 2013

Le conseil de gérance approuve le transfert de siège social de la Société du 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320-Luxembourg, au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg avec effet au 1 er janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014036131/12.

(140040829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.

Ship Services 24 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6758 Grevenmacher, 4, rue Victor Prost.

R.C.S. Luxembourg B 132.627.

La société LUXREVISION S. à r. l., inscrite au RCS Luxembourg B40124 a donné sa démission de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 mars 2014.

SHIP SERVICES 24 S.A.

Administrateur

Référence de publication: 2014036102/13.

(140040655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.

SL-xIP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.857,23.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.266.

En date du 6 février 2014, l'associé Palamon Securities IP Holdings S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a procédé aux transferts de parts sociales suivants:

- 44,642 parts sociales à Richard Dellabarca, avec adresse au 11, Grena Gardens, Richmond, Surrey TW9 1XP, Royaume-Uni, qui les acquiert;
- 17,857 parts sociales à Nancy Gardner, avec adresse au 103, Sherry Hill Lane, Manhasset, NY 11030, Etats-Unis, qui les acquiert;
- 17,857 parts sociales à Marc Gerstein, avec adresse au 200, West 60 th Street, NewYork, NY 10023, Etats-Unis, qui les acquiert;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2014.

Référence de publication: 2014036108/18.

(140040867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.

Amundi Real Estate Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 132.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014036224/11.

(140041303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.



Société d'Investissement Porte de l'Etoile, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 34.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2014.

Référence de publication: 2014036109/10.

(140041011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.

Sopico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.789,35.

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 36.345.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014036111/10.

(140040831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.

Sparinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.400.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2014.

Référence de publication: 2014036113/10.

(140041084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.

Sucales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 158.037.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014036116/10.

(140040930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.

Synergy S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 14.587.

Je tiens à vous faire part de ma décision de renoncer, avec effet immédiat au mandat de liquidateur qui m'avait été confié au sein de votre société.

Luxembourg, le 10 février 2014.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Monsieur Henri REITER

Référence de publication: 2014036123/14.

(140041029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.



Steeple Asset S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 103.083.

Procès-verbal d'une réunion (la «Réunion») du conseil d'administration de la société qui s'est tenue au siège social de la société en date du 17 février 2014 à 9h30 heures.

Première résolution

Le conseil d'administration constate la démission de Madame Monika Barbara Kanczuga employée privée, née le 5 septembre 1981 à Wadowice (Pologne), avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer de ses fonctions d'administrateur et décide de pourvoir provisoirement à son remplacement par la nomination de M. Pierre Goffinet avec adresse Professionnelle au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, né le 15 septembre 1971 à Bastogne en Belgique, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2014036115/16.

(140040548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.

Svetilnik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 167.991.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2014.

Référence de publication: 2014036119/10.

(140041153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.

Sylux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 104.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014036120/10.

(140040722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.

Synergie Investment, Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.100.005,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 4, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 104.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014036122/9.

(140041198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.

Team-Trans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 40.318.

Les comptes annuels au 19 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014036133/9.

(140040810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.



Funding Loop Netherlands S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.P. Pescatore. R.C.S. Luxembourg B 184.951.

Excerpts of the limited partnership agreement (the "partnership agreement") of Funding Loop Netherlands S.C.Sp., a special limited partnership, executed on 20 February 2014

1. Partners who are jointly and severally liable. Funding Loop (GP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg trade and companies register (the "General Partner").

2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: "Funding Loop Netherlands S.C.Sp." (the "Partnership").

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through such domestic and foreign subsidiaries (e-commerce covering goods and services of different kinds) and the provision of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office in 7, avenue J.P Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

3. Designation of the manager and signatory powers. The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the limited partnership agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences as from 20 February 2014, for an indefinite term.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Auszüge des Gesellschaftsvertrages (limited partnership agreement) (der "Gesellschaftsvertrag") der Funding Loop Netherlands S.C.SP., Einer Partnerschaftsgesellschaft Luxemburger Rechts (Special Limited Partnership), Abgeschlossen am 20. Februar 2014

1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften. Funding Loop (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, und deren Eintragung im Luxemburger Handels-und Gesellschaftsregister noch aussteht (die "Komplementärin").

2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: "Funding Loop Netherlands S.C.Sp.".

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienst-



leistungen durch inländische und ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich E-Commerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse. Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin.

Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird am 20. Februar 2014 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2014034643/78.

(140038937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

FB Lux Holdings, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.786.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth of February,

before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Maître Caroline Pimpaud, lawyer, residing professionally at 35 avenue John F. Kennedy, L-1011 Luxembourg,

acting in her capacity as a special attorney-in-fact of the general partner of FB Lux Holdings, S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of 12 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 25 of 3 January 2014 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 181.786 (the "Company"), whose articles of association have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary dated 24 January 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

by virtue of the authority conferred on her by resolutions adopted by the board of directors of the general partner of the Company, FB Lux Holdings GP, S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of 12 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3309 of 28 December 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 181704 (the "General Partner"), on 24 January 2014, a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. The issued share capital of the Company is presently set at seven million five hundred thousand euro and five euro cents (EUR 7,500,000.05) divided into one (1) class GP share (the "Class GP Share"), eighteen million seven hundred fifty thousand (18,750,000) class A ordinary shares (the "Class A Shares"), eighteen million seven hundred fifty thousand (18,750,000) class B ordinary shares (the "Class B Shares"), eighteen million seven hundred fifty thousand (18,750,000) class C ordinary shares (the "Class C Shares"), eighteen million seven hundred fifty thousand (18,750,000) class E ordinary shares (the "Class B Shares"), eighteen million seven hundred fifty thousand (18,750,000) class F ordinary shares (the "Class F Shares"), eighteen million seven hundred fifty thousand (18,750,000) class G ordinary shares (the "Class G Shares"), eighteen million seven hundred fifty thousand (18,750,000) class G ordinary shares (the "Class G Shares"), eighteen million seven hundred fifty thousand (18,750,000) class G ordinary shares (the "Class G Shares"), eighteen million seven hundred fifty thousand (18,750,000) class G ordinary shares (the "Class G Shares"), eighteen million seven hundred fifty thousand (18,750,000) class G ordinary shares (the "Class G Shares"), eighteen million seven hundred fifty thousand (18,750,000) class G ordinary shares (the "Class G Shares"), eighteen million seven hundred fifty thousand (18,750,000) class G ordinary shares (the "Class G Shares"), eighteen million seven hundred fifty thousand (18,750,000) class G ordinary shares (the "Class G Shares"), eighteen million seven hundred fifty thousand (18,750,000) class G ordinary shares (the "Class G Shares"), eighteen million seven hundred fifty thousand (18,750,000) class G ordinary shares (the "Class G Shares"), eighteen million seven hundred fifty thousand (18,750,000) class G ordinary shares (the "Class G Shares"), eighteen million seven hundred fifty thousand (18,750,000) class G ordinary shares (the "Class G Shares"), eighteen million seven h



G Shares, the "Alphabet Shares" and together with the Class GP Share, the "Ordinary Shares"), each of a nominal value of five euro cents (EUR 0.05) fully paid up.

II. Pursuant to Article 7 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been set at seventy-five million five thousand euro and five cents (EUR 75,005,000.05) divided into one (1) Class GP Share, one hundred eighty-seven million five hundred thousand (187,500,000) Class A Shares, one hundred eighty-seven million five hundred thousand (187,500,000) Class B Shares, one hundred eighty-seven million five hundred thousand (187,500,000) Class C Shares, one hundred eighty-seven million five hundred thousand (187,500,000) Class B Shares, one hundred eighty-seven million five hundred thousand (187,500,000) Class F Shares, one hundred eighty-seven million five hundred thousand (187,500,000) Class G Shares, one hundred eighty-seven million five hundred thousand (187,500,000) Class H Shares and one hundred thousand (100,000) Preference Shares, each share having a nominal value of five euro cents (EUR 0.05) and pursuant to the same Article 7, the General Partner of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company. The Article 5 of the Company's articles of association shall then be amended so as to reflect the increase of share capital thus made.

III. The General Partner of the Company, by the resolutions of the board of directors of the General Partner of 24 January 2014, and in accordance with the authority conferred on him pursuant to Article 7 of the Company's articles of association, has decided subject to the confirmation of the receipt of the relevant subscription moneys an increase of the issued share capital by an amount of up to seven hundred eighty-two euro and fifty cents (EUR 782.50) in order to raise the issued share capital of the Company to the amount of up to seven million five hundred thousand seven hundred eighty-two euro and fifty-five cents (EUR 7,500,782.55) by the creation of up to fifteen thousand six hundred fifty (15,650) preference shares (the "Preference Shares"), with a nominal value of five euro cents (EUR 0.05) and to cancel the preferential subscription rights of the Company's existing shareholders to subscribe for such Preference Shares.

IV. Brian Patterson acting in his capacity as special attorney in fact of the board of directors of the General Partner (the "Special Attorney") according to the authority granted to him pursuant to the resolutions of the board of directors of the General Partner of 24 January 2014 and by a decision of the Special Attorney dated 24 January 2014, a copy of which shall remain attached to the present deed, acknowledged the receipt of the subscription moneys by the Company and resolved that, the issued share capital of the Company was increased by an amount of seven hundred eighty-two euro and fifty cents (EUR 782.50) in order to raise the issued share capital of the Company to the amount of seven million five hundred thousand seven hundred eighty-two euro and fifty-five cents (EUR 7,500,782.55) by the creation of fifteen thousand six hundred fifty (15,650) Preference Shares, with a nominal value of five euro cents (EUR 0.05,-) together with a payment of share premium in an aggregate amount of two hundred twenty-nine thousand two hundred seventy-two euro and fifty cents (EUR 229,272.50) and with cancellation of the preferential subscription rights of the Company's existing shareholders to subscribe for such Preference Shares.

- V. The Special Attorney, by his decision dated 24 January 2014, has accepted following the cancellation of the preferential subscription rights in respect of this issue of the Preference Shares, the subscription of the Preference Shares as follows:
- Four thousand eight hundred (4,800) Preference Shares with a nominal value of five euro cents (EUR 0.05) each subscribed by Dominique Masson, born on 21 October 1960, in Annecy-le-Vieux, of French nationality, residing at 3 allée Louis Blériot 77600 Bussy St Georges (France), against an aggregate payment in cash amounting to seventy thousand, five hundred sixty euro (EUR 70,560.-) including payment of share premium in an amount of seventy thousand three hundred and twenty euro (EUR 70,320.-);
- Four thousand eight hundred (4,800) Preference Shares with a nominal value of five euro cents (EUR 0.05) each subscribed by Geoffroy Willaume, born on 17 October 1978, in Vitry Le François, of French nationality, residing at 10 rue Desaix 37000 Tours (France), against an aggregate payment in cash amounting to seventy thousand, five hundred sixty euro (EUR 70,560.-) including payment of share premium in an amount of seventy thousand three hundred and twenty euro (EUR 70,320.-);
- One thousand four hundred (1,400) Preference Shares with a nominal value of five euro cents (EUR 0.05) each subscribed by Philippe Rederon, born on 08 February 1968, in L'Hay-les-Roses, of French nationality, residing at 108 rue des Suisses 92000 Nanterre (France), against an aggregate payment in cash amounting to twenty thousand five hundred eighty euro (EUR 20,580.-) including payment of share premium in an amount of twenty thousand five hundred ten euro (EUR 20,510.-);
- Seven hundred twenty-five (725) Preference Shares with a nominal value of five euro cents (EUR 0.05) each subscribed by Xavier Lamirault, born on 28 July 1966, in Lille, of French nationality, residing at Ferreries 28480 Saint Denis d'Authou (France), against an aggregate payment in cash amounting to ten thousand six hundred fifty-seven euro and fifty cents (EUR 10,657.50) including payment of share premium in an amount of ten thousand six hundred twenty-one euro and twenty five cents (EUR 10,621.25);
- Seven hundred twenty-five (725) Preference Shares with a nominal value of five euro cents (EUR 0.05) each subscribed by Richard Hamon, born on 28 January 1964, in Saint Brieuc, of French nationality, residing at Le vieux château des douanes Courneuve 53220 Saint Ellier Du Maine (France), against an aggregate payment in cash amounting to ten thousand six



hundred fifty-seven euro and fifty cents (EUR 10,657.50) including payment of share premium in an amount of ten thousand six hundred twenty-one euro and twenty five cents (EUR 10,621.25);

- Four hundred (400) Preference Shares with a nominal value of five euro cents (EUR 0.05) each subscribed by Jérémie Bouras, born on 02 May 1970, in Blois, of French nationality, residing at 3 quai du foix 41000 Blois (France), against an aggregate payment in cash amounting to five thousand eight hundred eighty euro (EUR 5,880.-) including payment of share premium in an amount of five thousand eight hundred sixty euro (EUR 5,860.-);
- Three hundred fifty (350) Preference Shares with a nominal value of five euro cents (EUR 0.05) each subscribed by Xavier Poujol, born on 29 December 1967, in Cahors, of French nationality, residing at 46 avenue de l'Europe 33370 Artigues Pres Bordeaux (France), against an aggregate payment in cash amounting to five thousand one hundred forty-five euro (EUR 5,145.-) including payment of share premium in an amount of five thousand one hundred twenty-seven euro and fifty cents (EUR 5,127.50);
- Three hundred fifty (350) Preference Shares with a nominal value of five euro cents (EUR 0.05) each subscribed by Jean-Marc Le Pallec, born on 3 January 1971, in Auray, of French nationality, residing at Le Clos de la Chataigneraie 56700 Kervignac (France), against an aggregate payment in cash amounting to five thousand one hundred forty-five euro (EUR 5,145.-) including payment of share premium in an amount of five thousand one hundred twenty-seven euro and fifty cents (EUR 5,127.50);
- Three hundred fifty (350) Preference Shares with a nominal value of five euro cents (EUR 0.05) each subscribed by Cedric de la Selle, born on 6 April 1968, in Paris, of French nationality, residing at 34 "La Maladrerie" 17430 Tonnay-Charente (France), against an aggregate payment in cash amouting to five thousand one hundred forty-five euro (EUR 5,145.-) including payment of share premium in an amount of five thousand one hundred twenty-seven euro and fifty cents (EUR 5,127.50);
- Three hundred fifty (350) Preference Shares with a nominal value of five euro cents (EUR 0.05) each subscribed by Christophe Ruby, born on 3 May 1971, in Tassin la Demi-Lune, of French nationality, residing at 200 Chemin des Eouvières 83920 La Motte (France), against an aggregate payment in cash amounting to five thousand one hundred forty-five euro (EUR 5,145.-) including payment of share premium in an amount of five thousand one hundred twenty-seven euro and fifty cents (EUR 5,127.50);
- Three hundred fifty (350) Preference Shares with a nominal value of five euro cents (EUR 0.05) each subscribed by Eric Turpin, born on 11 September 1958, in Villers Semeuse, of French nationality, residing at 49 rue du parc 51220 Pouillon (France), against an aggregate payment in cash amonuting to five thousand one hundred forty-five euro (EUR 5,145.-) including payment of share premium in an amount of five thousand one hundred twenty-seven euro and fifty cents (EUR 5,127.50);
- Three hundred fifty (350) Preference Shares with a nominal value of five euro cents (EUR 0.05) each subscribed by Guillaume Malapris, born on 26 September 1978, in Tourcoing, of French nationality, residing at 7 avenue du Puits 06000 Nice (France), against an aggregate payment in cash amounting to five thousand one hundred forty-five euro (EUR 5,145.-) including payment of share premium in an amount of five thousand one hundred twenty-seven euro and fifty cents (EUR 5,127.50);
- Three hundred fifty (350) Preference Shares with a nominal value of five euro cents (EUR 0.05) each subscribed by Miguel Desfresnes, born on 30 June 1971, in Lisieux, of French nationality, residing at 166 rue Allard Dugauquier 59000 Lille (France), against an aggregate payment in cash amounting to five thousand one hundred forty-five euro (EUR 5,145.-) including payment of share premium in an amount of five thousand one hundred twenty-seven euro and fifty cents (EUR 5,127.50); and
- Three hundred fifty (350) Preference Shares with a nominal value of five euro cents (EUR 0.05) each subscribed by Raphael Dole, born on 21 February 1966, in Besançon, of French nationality, residing at 14 les Granges 39570 Saint-Didier (France), against an aggregate payment in cash amounting to five thousand one hundred forty-five euro (EUR 5,145.-) including payment of share premium in an amount of five thousand one hundred twenty-seven euro and fifty cents (EUR 5,127.50);
- VI. All these Preference Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up by contribution in cash to the Company, so that the total amount of seven hundred eighty-two euro and fifty cents (EUR 782.50) representing the amount of the above mentioned capital increase has been on 24 January 2014 at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.
- VII. As a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 24 January 2014, paragraphs one to three of Article 5 of the Company's articles of association are therefore amended and shall read as follows:
- "Art. 5. Issued Capital. "The issued capital of the Company is set at seven million five hundred thousand seven hundred eighty-two euro and fifty-five cents (EUR 7,500,782.55) divided into one (1) class GP share (the "Class GP Share"), which shall be held by the General Partner, in representation of its unlimited corporate partnership interest in the Company, and eighteen million seven hundred fifty thousand (18,750,000) class A ordinary shares (the "Class A Shares"), eighteen million seven hundred fifty thousand (18,750,000) class B ordinary shares (the "Class B Shares"), eighteen million seven



hundred fifty thousand (18,750,000) class C ordinary shares (the "Class C Shares"), eighteen million seven hundred fifty thousand (18,750,000) class D ordinary shares (the "Class D Shares"), eighteen million seven hundred fifty thousand (18,750,000) class E ordinary shares (the "Class E Shares"), eighteen million seven hundred fifty thousand (18,750,000) class G ordinary shares (the "Class F Shares"), eighteen million seven hundred fifty thousand (18,750,000) class G ordinary shares (the "Class G Shares"), eighteen million seven hundred fifty thousand (18,750,000) class H ordinary shares (the "Class H Shares" and together with the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares and the Class G Shares, the "Alphabet Shares" and together with the Class GP Share, the "Ordinary Shares"), and fifteen thousand six hundred fifty (15,650) preference shares (the "Preference Shares" and together with the Ordinary Shares, the "Shares") which shall be held by the limited shareholders (actionnaires commanditaires) in representation of their limited corporate partnership interest in the Company.

Each issued Share of each class has a nominal value of five euro cents (EUR 0.05) and is fully paid up.

The general meeting of the Shareholders or, as the case may be, the General Partner under the conditions set out in Article 7, may issue additional Preference Shares to holders of Stock Options. The holders of Preference Shares shall have the right to receive upon issuance of Preference Shares, an Additional Preferred Dividend in accordance with article 32.2 of these Articles of Incorporation."

Expenses

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately one thousand seven hundred euro (EUR 1,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le douze février,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Maître Caroline Pimpaud, avocat, demeurant professionnellement au 35 avenue John F. Kennedy, L-1011 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du gérant commandité de FB Lux Holdings S.C.A, une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du 12 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 25, le 3 janvier 2014, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 181786 (la «Société»), dont les statuts ont été dernièrement modifiés suivant acte de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 janvier 2014, non encore publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu d'une procuration lui ayant été conférée par les résolutions adoptées par le conseil d'administration du gérant commandité de la Société, FB Lux Holdings GP, S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte en date du 12 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3309, le 28 décembre 2013, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 181.704 (le «Gérant Commandité»), en date du 24 janvier 2014, une copie desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à sept millions cinq cent mille euros et cinq centimes (EUR 7.500.000,05), représenté par une (1) action de Catégorie GP («l'Action de Catégorie GP»), dix-huit millions sept cent cinquante mille (18.750.000) actions ordinaires de Catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), dix-huit millions sept cent cinquante mille (18.750.000) actions ordinaires de Catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), dix-huit millions sept cent cinquante mille (18.750.000) actions ordinaires de Catégorie C (les «Actions de Catégorie C»), dix-huit millions sept cent cinquante mille (18.750.000) actions ordinaires de Catégorie E (les «Actions de Catégorie E»), dix-huit millions sept cent cinquante mille (18.750.000) actions ordinaires de Catégorie F (les «Actions de Catégorie F»), dix-huit millions sept cent cinquante mille (18.750.000) actions ordinaires de Catégorie G (les «Actions de Catégorie G»), dix-huit millions sept cent cinquante mille (18.750.000) actions ordinaires de Catégorie G (les «Actions de Catégorie G»), dix-huit millions sept cent cinquante mille (18.750.000) actions ordinaires de Catégorie G (les «Actions de Catégorie H et ensemble avec les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie C, les Actions de Catégorie» et ensemble Actions de Catégorie E, les Actions de Catégorie F et les Actions de Catégorie G, les «Actions de Catégorie» et ensemble



avec l'Action de Catégorie GP, les «Actions Ordinaires»), d'une valeur nominale de cinq centimes d'euro (EUR 0,05) chacune et intégralement libérées.

II. En vertu de l'Article 7 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à soixante-quinze millions cinq mille euros et cinq centimes (EUR 75.005.000,05), représenté par une (1) action de Catégorie GP, cent quatre-vingt-sept millions cinq cent mille (187.500.000) Actions de Catégorie A, cent quatre-vingt-sept millions cinq cent mille (187.500.000) Actions de Catégorie B, cent quatre-vingt-sept millions cinq cent mille (187.500.000) Actions de Catégorie C, cent quatre-vingt-sept millions cinq cent mille (187.500.000) Actions de Catégorie D, cent quatre-vingt-sept millions cinq cent mille (187.500.000) Actions de Catégorie F, cent quatre-vingt-sept millions cinq cent mille (187.500.000) Actions de Catégorie G, cent quatre-vingt-sept millions cinq cent mille (187.500.000) Actions de Préférence, chaque action autorisée ayant une valeur nominale de cinq centimes d'euro (EUR 0,05) et en vertu du même Article 7, le Gérant Commandité a été autorisé à procéder à une augmentation du capital social de la Société. L'Article 5 des statuts de la Société devra alors être modifié de manière à refléter l'augmentation de capital ainsi réalisée.

III. Le Gérant Commandité de la Société, par résolutions de son conseil d'administration du 24 janvier 2014, et en conformité avec les pouvoirs lui ayant été conférés en vertu de l'Article 7 des statuts de la Société, a décidé sous réserve de la confirmation de la réception des fonds de souscription une augmentation du capital social souscrit à concurrence d'un montant maximum de sept cent quatre-vingt-deux euros et cinquante centimes (EUR 782,50) en vue de porter le capital social souscrit à un maximum de sept millions cinq cent mille sept cent quatre-vingt-deux euros et cinquante-cinq centimes (EUR 7.500.782,55) par la création d'un maximum de quinze mille six cent cinquante (15.650) actions de préférence (les «Actions de Préférence»), d'une valeur nominale de cinq centimes d'euro (EUR 0,05) chacune et la suppression des droits préférentiels de souscriptions des actionnaires existants de la Société pour la souscription de ces Actions de Préférence.

IV. Brian Patterson, en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration du Gérant Commandité de la Société (le «Mandataire Spécial»), conformément au pouvoir qui lui a été conféré par résolutions du son conseil d'administration du Gérant Commandité du 24 janvier 2014 et par une décision du Mandataire Spécial en date du 24 janvier 2014, dont une copie restera annexée au présent acte, a constaté la réception des fonds de souscription et a décidé une augmentation du capital social souscrit à concurrence d'un montant de sept cent quatre-vingt-deux euros et cinquante centimes (EUR 782,50) en vue de porter le capital social souscrit à sept millions cinq cent mille sept cent quatre-vingt-deux euros et cinquante-cinq centimes (EUR 7.500.782,55) par la création de quinze mille six cent cinquante (15.650) Actions de Préférence, d'une valeur nominale de cinq centimes d'euro (EUR 0,05) chacune avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent vingt-neuf mille deux cent soixante-douze euros et cinquante cents (EUR 229.272,50) et avec suppression des droits préférentiels de souscriptions des actionnaires existants de la Société pour la souscription de ces Actions de Préférence.

- V. Le Mandataire Spécial, par sa décision en date du 24 janvier 2014 et suite à l'annulation des droits de souscription préférentiels relativement à l'émission des Actions de Préférence, a accepté la souscription des Actions de Préférence, comme suit:
- Quatre mille huit cent (4.800) Actions de Préférence d'une valeur nominale de cinq centimes d'euro (EUR 0,05) chacune, souscrites par Dominique Masson, né le 21 octobre 1960 à Annecy-le-Vieux, de nationalité française, résidant au 3 allée Louis Blériot 77600 Bussy St Georges (France), contre paiement en espèces d'un montant total de soixante-dix mille cinq cent soixante euros (EUR 70.560,-) y compris le paiement d'une prime d'émission d'un montant de soixante-dix mille trois cent vingt euros (EUR 70.320,-);
- Quatre mille huit cent (4.800) Actions de Préférence d'une valeur nominale de cinq centimes d'euro (EUR 0,05) chacune souscrites par Geoffroy Willaume, né le 17 octobre 1978 à Vitry Le François, de nationalité française, résidant au 10 rue Desaix 37000 Tours (France), contre paiement en espèces d'un montant total de soixante-dix mille cinq cent soixante euros (EUR 70.560,-) y compris le paiement d'une prime d'émission d'un montant de soixante-dix mille trois cent vingt euros (EUR 70.320,-);
- Mille quatre cent (1.400) Actions de Préférence d'une valeur nominale de cinq centimes d'euro (EUR 0,05) chacune souscrites par Philippe Rederon, né le 08 février 1968 à L'Hay-les-Roses, de nationalité française, résidant au 108 rue des Suisses 92000 Nanterre (France), contre paiement en espèces d'un montant total de vingt mille cinq cent quatre-vingt euros (EUR 20.580,-) y compris le paiement d'une prime d'émission d'un montant de vingt mille cinq cent dix euros (EUR 20.510,-);
- Sept cent vingt-cinq (725) Actions de Préférence d'une valeur nominale de cinq centimes d'euro (EUR 0,05) chacune souscrites par Xavier Lamirault, né le 28 juillet 1966 à Lille, de nationalité française, résidant à 28480 Saint Denis d'Authou (France), contre paiement en espèces d'un montant total de dix mille six cent cinquante-sept euros et cinquante centimes (EUR 10.657,50) y compris le paiement d'une prime d'émission d'un montant de dix mille six cent vingt-et-un euros et vingt-cinq centimes (EUR 10.621,25);
- Sept cent vingt-cinq (725) Actions de Préférence d'une valeur nominale de cinq centimes d'euro (EUR 0,05) chacune souscrites par Richard Hamon, né le 28 janvier 1964 à Saint Brieuc, de nationalité française, résidant à Le vieux château des douanes Courneuve 53220 Saint Ellier Du Maine (France), contre paiement en espèces d'un montant total de dix



mille six cent cinquante-sept euros et cinquante centimes (EUR 10.657,50) y compris le paiement d'une prime d'émission d'un montant de dix mille six cent vingt-et-un euros et vingt-cinq centimes (EUR 10.621,25);

- Quatre cents (400) Actions de Préférence d'une valeur nominale de cinq centimes d'euro (EUR 0,05) chacune souscrites par Jérémie Bouras, né le 02 mai 1970 à Blois, de nationalité française, résidant au 3 quai du foix 41000 Blois (France), contre paiement en espèces d'un montant total de cinq mille huit cent quatre-vingt euros (EUR 5.880,-) y compris le paiement d'une prime d'émission d'un montant de cinq mille huit cent soixante euros (EUR 5.860,-);
- Trois cent cinquante (350) Actions de Préférence d'une valeur nominale de cinq centimes d'euro (EUR 0,05) chacune souscrites par Xavier Poujol, né le 29 décembre 1967 à Cahors, de nationalité française, résidant au 46 avenue de l'Europe 33370 Artigues Pres Bordeaux (France), contre paiement en espèces d'un montant total de cinq mille cent quarante-cinq euros (EUR 5,145.-) y compris le paiement d'une prime d'émission d'un montant de cinq mille cent vingt-sept euros et cinquante centimes (EUR 5.127,50);
- Trois cent cinquante (350) Actions de Préférence d'une valeur nominale de cinq centimes d'euro (EUR 0,05) chacune souscrites par Jean-Marc Le Pallec, né le 3 janvier 1971 à Auray, de nationalité française, résidant à Le Clos de la Châtaigneraie 56700 Kervignac (France), contre paiement en espèces d'un montant total de cinq mille cent quarante-cinq euros (EUR 5,145.-) y compris le paiement d'une prime d'émission d'un montant de cinq mille cent vingt-sept euros et cinquante centimes (EUR 5.127,50);
- Trois cent cinquante (350) Actions de Préférence d'une valeur nominale de cinq centimes d'euro (EUR 0,05) chacune souscrites par Cedric de la Selle, né le 6 avril 1968 à Paris, de nationalité française, résidant au 34 " La Maladrerie" 17430 Tonnay-Charente (France), contre paiement en espèces d'un montant total de cinq mille cent quarante-cinq euros (EUR 5,145.-) y compris le paiement d'une prime d'émission d'un montant de cinq mille cent vingt-sept euros et cinquante centimes (EUR 5.127,50);
- Trois cent cinquante (350) Actions de Préférence d'une valeur nominale de cinq centimes d'euro (EUR 0,05) chacune souscrites par Christophe Ruby, né le 3 mai 1971 à Tassin la Demi-Lune, de nationalité française, résidant au 200 Chemin des Eouvières 83920 La Motte (France), contre paiement en espèces d'un montant total de cinq mille cent quarante-cinq euros (EUR 5,145.-) y compris le paiement d'une prime d'émission d'un montant de cinq mille cent vingt-sept euros et cinquante centimes (EUR 5.127,50);
- Trois cent cinquante (350) Actions de Préférence d'une valeur nominale de cinq centimes d'euro (EUR 0,05) chacune souscrites par Eric Turpin, né le 11 septembre 1958 à Villers Semeuse, de nationalité française, résidant au 49 rue du parc 51220 Pouillon (France), contre paiement en espèces d'un montant total de cinq mille cent quarante-cinq euros (EUR 5,145.-) y compris le paiement d'une prime d'émission d'un montant de cinq mille cent vingt-sept euros et cinquante centimes (EUR 5.127,50);
- Trois cent cinquante (350) Actions de Préférence d'une valeur nominale de cinq centimes d'euro (EUR 0,05) chacune souscrites par Guillaume Malapris, né le 26 septembre 1978 à Tourcoing (59), de nationalité française, résidant au 7 avenue du Puits 06000 Nice (France), contre paiement en espèces d'un montant total de cinq mille cent quarante-cinq euros (EUR 5,145.-) y compris le paiement d'une prime d'émission d'un montant de cinq mille cent vingt-sept euros et cinquante centimes (EUR 5.127,50);
- Trois cent cinquante (350) Actions de Préférence d'une valeur nominale de cinq centimes d'euro (EUR 0,05) chacune souscrites par Miguel Desfresnes, né le 30 juin 1971 à Lisieux, de nationalité française, résidant au 166 rue Allard Dugauquier 59000 Lille (France), contre paiement en espèces d'un montant total de cinq mille cent quarante-cinq euros (EUR 5,145.-) y compris le paiement d'une prime d'émission d'un montant de cinq mille cent vingt-sept euros et cinquante centimes (EUR 5.127,50); et
- Trois cent cinquante (350) Actions de Préférence d'une valeur nominale de cinq centimes d'euro (EUR 0,05) chacune souscrites par Raphael Dole, né le 21 février 1966 à Besançon, de nationalité française, résidant au 14 les Granges 39570 Saint-Didier (France), contre paiement en espèces d'un montant total de cinq mille cent quarante-cinq euros (EUR 5,145.-) y compris le paiement d'une prime d'émission d'un montant de cinq mille cent vingt-sept euros et cinquante centimes (EUR 5.127,50).
- VI. Toutes les Actions de Préférence ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement par des versements en numéraire à la Société, de sorte que la somme de sept cent quatre-vingt-deux euros et cinquante centimes (EUR 782.50,-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social, se trouvait le 24 janvier 2014 à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.
- VII. Suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit avec effet le 24 janvier 2014, les alinéas un à trois de l'article 5 des statuts de la Société sont modifiés en conséquence et auront désormais la teneur suivante:
- « **Art. 5. Capital souscrit.** Le capital émis est fixé à sept millions cinq cent mille sept cent quatre-vingt-deux euros et cinquante-cinq centimes (EUR 7.500.782,55), représenté par une (1) action de Catégorie GP («l'Action de Catégorie GP»), dix-huit millions sept cent cinquante mille (18.750.000) actions ordinaires de Catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), dix-huit millions sept cent cinquante mille (18.750.000) actions ordinaires de Catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), dix-huit millions sept cent cinquante mille (18.750.000) actions ordinaires de Catégorie C (les «Actions de Catégorie C»), dix-huit millions sept cent cinquante mille (18.750.000) actions ordinaires de Catégorie D (les «Actions de Catégorie



D»), dix-huit millions sept cent cinquante mille (18.750.000) actions ordinaires de Catégorie E (les «Actions de Catégorie E»), dix-huit millions sept cent cinquante mille (18.750.000) actions ordinaires de Catégorie F (les «Actions de Catégorie F»), dix-huit millions sept cent cinquante mille (18.750.000) actions ordinaires de Catégorie G (les «Actions de Catégorie G»), dix-huit millions sept cent cinquante mille (18,750,000) actions ordinaires de Catégorie H (les «Actions de Catégorie H et ensemble avec les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie C, les Actions de Catégorie D, les Actions de Catégorie E, les Actions de Catégorie et, les Actions de Catégorie» et ensemble avec l'Action de Catégorie GP, les «Actions Ordinaires»), et quinze mille six cent cinquante (15.650) actions de préférence «les Actions de Préférence» et ensemble avec les Actions Ordinaires, les «Actions» qui seront détenues par les associés commanditaires en représentation de leur engagement limité dans la Société

Chaque Action émise de chaque catégorie a une valeur nominale de cinq centimes d'euro (EUR 0,05), et est entièrement libérée.

L'assemblée générale des Actionnaires ou, selon le cas, le Gérant Commandité peut, dans les conditions prévues à l'Article 7, émettre de nouvelles Actions de Préférence aux détenteurs de Stock Options. Les détenteurs d'Actions de Préférence auront le droit de recevoir au moment de l'émission des Actions de Préférence, un Dividende Préférentiel Additionnel conformément à l'article 32.2 des présents Statuts.».

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Pimpaud, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 14 février 2014. REM/2014/424. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 6 mars 2014.

Référence de publication: 2014034653/359.

(140039583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Helens Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 185.005.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth of February;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

- 1) Mr. Jean FABER, chartered accountant, born on 26 th October 1960 in Luxembourg, professionally residing at L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
- 2) Mr. Felix FABER, private employee, born on 7 th February 1990 in Luxembourg, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

Art. 1. There is hereby formed a corporation ("société anonyme") under the name of "HELENS RE S.A.".

The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.



Art. 2. The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any type of movable or immovable assets, securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The company is managed by a board of directors of class A and class B.

The number of directors is set to at least three, shareholders or not.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The company commits to insuring each manager against losses, damages or expenses brought about by any legal action or trial for which he/she could be held responsible in his/her present or past quality as manager of the company, except in the case where through a similar action or trial, he/she is found guilty of grave negligence or intentional bad management.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by Law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate all or part of its powers regarding the day-today management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

The corporation is committed either by the individual signature of the delegate of the board of directors or by the joint signatures of two directors, with at least the signature of one class A director and the signature of one class B director, or by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the board of directors.

Art. 6. The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, any other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex, telefax or e-mail, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex, telefax or e-mail.

The decisions of the board of directors are taken by a majority of directors present or represented, with at least the presence or representation of one class B director.

The chairman of the board is appointed for the first time by the extraordinary general meeting.

- **Art. 7.** The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.
- **Art. 8.** The corporation's financial year shall begin on the first day of January and shall end on the thirty-first day of December of each year.



Art. 9. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Monday of the month of April at 9 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by Law.

Art. 12. The Law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory disposition

The first fiscal year shall begin on the date of formation of the company and will end on the 31 st December 2014.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) Mr. Jean FABER, prenamed, one hundred fifty-five shares	155
2) Mr. Felix FABER, prenamed, one hundred fifty-five shares	155
Total: three hundred ten shares	310

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about nine hundred and fifty Euro (EUR 950,-).

Extraordinary general meeting:

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1. The number of directors is set at seven (7):
- The following persons are appointed as category A directors:
- * H.E. Sheikh Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, businessman, born on 10 January 1959 in Qatar, residing in Doha (QATAR), Al Wajba Palace, Dukhan Road, P.O. Box 4044;
- * H.E. Sheikha Noor Abdulaziz Abdulla T. AL-SUBAIE, corporate director, born on 27 December 1978 in Qatar, corporate director, residing in Doha (QATAR), Al Wajba Palace, Dukhan Road, P.O. Box 4044;
- * H.E. Sheikh Jassim bin Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, corporate director, born 10 April 1982 in Qatar, residing in Doha (QATAR), Al Wajba Palace, Dukhan Road, P.O. Box 4044 and;
- * H.E. Sheikh Mohammad bin Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, corporate director, born on 4 July 1984 in Qatar, residing in Doha (QATAR), Al Wajba Palace, Dukhan Road, P.O. Box 4044;
 - The following persons are appointed as category B directors:
- * Mr Jean FABER, chartered accountant, born on 26 October 1960 in Luxembourg, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
- * Mr Gilles KRIER, chartered accountant, born on 26 November 1980 in Luxembourg, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
- * Mr Felix FABER, private employee, born on 7 February 1990 in Luxembourg, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The mandates of the directors shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2019.

2. - The number of statutory auditors is set at one (1):



Is appointed statutory auditor:

"REVILUX S.A.", a Luxembourg joint stock company, having its registered office at L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 25549.

The mandate of the statutory auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2019.

3. - The registered office of the company is established in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-sept février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Jean FABER, expert-comptable, né le 26 octobre 1960 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
- 2) Monsieur Felix FABER, employé privé, né le 7 février 1990 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Lesdits comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1 er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «HELENS RE S.A.".

Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous types d'actifs mobiliers ou immobiliers, de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.



Art. 4. La société est administrée par un conseil composé d'administrateurs de catégorie A et d'administrateurs de catégorie B. Le nombre des administrateurs est fixé à au moins trois, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont au moins la signature d'un administrateur de catégorie A et la signature d'un administrateur de catégorie B, soit par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le conseil d'administration.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés, avec au moins la présence ou la représentation d'un administrateur de catégorie B.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

- **Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois d'avril de chaque année à 09.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:



1 Monsieur Jean FABER, prénommé, cent cinquante-cinq actions	155
2) Monsieur Felix FABER, prénommé, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à sept (7).
- Sont nommés administrateurs de catégorie A:
- * H.E. Sheikh Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, businessman, né le 10 janvier 1959 au Qatar, demeurant à Doha (QATAR), Al Wajba Palace, Dukhan Road, P.O. Box 4044;
- * H.E. Sheikha Noor Abdulaziz Abdulla T. AL-SUBAIE, corporate director, né le 27 décembre 1978 au Qatar, demeurant à Doha (QATAR), Al Wajba Palace, Dukhan Road, P.O. Box 4044;
- * H.E. Sheikh Jassim bin Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, corporate director, né le 10 avril 1982 au Qatar, demeurant à Doha (QATAR), Al Wajba Palace, Dukhan Road, P.O. Box 4044 et;
- * H.E. Sheikh Mohammad bin Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, corporate director, né le 4 juillet 1984 au Qatar, demeurant à Doha (QATAR), Al Wajba Palace, Dukhan Road, P.O. Box 4044;
 - Sont nommés administrateurs de catégorie B:
- * Monsieur Jean FABER, expert-comptable, né le 26 octobre 1960 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
- * Monsieur Gilles KRIER, expert-comptable, né le 26 novembre 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
- * Monsieur Felix FABER, employé privé, né le 7 février 1990 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

2.- Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un (1).

Est nommée commissaire aux comptes:

"REVILUX S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 25.549.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

3.- Le siège social est établi à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. FABER, F. FABER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 février 2014. LAC/2014/7741. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 6 mars 2014.

Référence de publication: 2014034719/288.

(140039732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.



Mykofi 1769 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II. R.C.S. Luxembourg B 185.014.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth day of February.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duché of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The company "SUCAFINA HOLDING", having its registered office in L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register number B 128.503,

here represented by Mr. Max MAYER, employee, having his professional address at Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

- Art. 1. It exists a joint stock company under the name of "MYKOFI 1769 S.A.".
- Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy by a decision of the general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

- Art. 3. The duration of the company is unlimited.
- **Art. 4.** The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), divided into thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.- EUR).



The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which law prescribes the registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the corporate share capital may be increased from its present amount up to ten million Euros (EUR10,000,000.-) by the creation and issue of additional shares of a par value of one Euro (EUR 1.- EUR) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Association.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on February 26 th, 2019, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency, being understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and especially under the provisions of article 32-4 of the companies law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of directors and supervisory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman.

If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex, telefax or e-mail, these last four have to be confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

- **Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.
- Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest.

All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Association of the company, fall within the competence of the board of directors.



Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

The delegation to a member of the board is subject to a previous authorisation of the general meeting.

The first delegate of the Board of Directors may be nominated by the first General Meeting of the shareholders.

- **Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board.
- **Art. 13.** The company is supervised by one or several supervisory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

Their mandate may not exceed six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting is held on the 1 st Monday of May at 02.00 p.m. at the company's head office, or at any other place to be specified in the convening notices.

If such day is a legal holiday the general meeting will be held on the next following business day.

- **Art. 16.** The board of directors or the supervisory auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.
 - Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1 st and ends on December 31 st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the supervisory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Association.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Association do not provide for the contrary.

Special dispositions

- 1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31 st of December 2014.
- 2.- The first General Meeting will be held in the year 2015.

Subscription and payment

The capital has been subscribed by the company SUCAFINA HOLDING, prenamed.

The thirty-one thousand (31,000) shares are paid up by payments in cash to the extent of 25 %, so that the sum of seven thousand seven hundred fifty Euros (EUR 7,750.-) is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.



Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10 th , 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand one hundred fifty Euros (EUR 1,150.-).

Extraordinary general meeting

The appearing, representing the whole of the subscribed capital, considering itself to be duly convened, has proceeded with an Extraordinary General Meeting and after having stated that it was regularly constituted it passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of Directors is fixed at three and that of the statutory Auditor at one.
- 2.- The following have been appointed as Directors:
- a) Mr. Peter BUN, director of companies, born on 26/08/1969 in Tilburg (NL), residing professionally in L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.
- b) Mr Franz BONDY, director of companies, born on 20/07/1955 in Berlin (D), residing professionally in L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II;
- c) Mr. Klaus WERNER, director of companies, born on 28/02/1954 in Hamburg, residing professionally Elbchaussee 440, 22609 Hamburg.
 - 3.- The following has been appointed as supervisory Auditor:

The company "ISOSTRESS", having its registered office in L-1716 Luxembourg, 29, rue Joseph Hansen, (R.C.S. Luxembourg section B number 128.503).

- 4.- The Company's registered office shall be in L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.
- 5.- The mandates of the Directors and the supervisory Auditor will expire at the general annual meeting in the year 2015.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document. The document having been read in the language of the person appearing, known to the notary by surname, Christian

name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-six février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme «SUCAFINA HOLDING», ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.503,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1 er. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «MYKOFI 1769 S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.



Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, pour son propre compte, l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), divisée en trente-et-un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Pour la durée telle que prévue ci-après, le capital social pourra être porté de son montant actuel à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) par la création et l'émission d'actions supplémentaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 26 février 2019, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires ou convertibles ou obligations avec bons de souscription, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ou obligations avec bons de souscription ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.



En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président.

En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, ces quatre derniers devront être confirmés par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

- **Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.
 - **Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

- **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil.
- **Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

Leur mandat ne peut pas excéder six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1 ^{er} lundi du mois de mai à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

- **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.
 - **Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.



Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Le capital social a été souscrit par la comparante la société SUCAFINA HOLDING précitée.

Les trente-et-un (31.000) actions ont été libérées en numéraire à raison de 25%, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille cent cinquante euros (EUR 1.150,-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Peter BUN, administrateur de sociétés, né le 26.08.1969 à Tilburn, demeurant professionnellement L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.
- b) Monsieur Franz BONDY, administrateur de sociétés, né le 20.07.1955 à Berlin, demeurant professionnellement L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II;
- c) Monsieur Klaus WERNER, administrateur de sociétés, né le 28.02.1954 à Hamburg, demeurant professionnellement Elbchaussee 440, 22609 Hamburg.
 - 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée «ISOSTRESS», ayant son siège social à L-1716 Luxembourg, 29, rue Joseph Hansen, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 128.503).

- 4.- Le siège de la société est établi à L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.
- 5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par noms, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.



Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 03 mars 2014. Relation GRE/2014/852. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 6 mars 2014.

Référence de publication: 2014034866/377.

(140039843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Orion IV European 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire. R.C.S. Luxembourg B 184.952.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twentieth day of February.

Before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of forty-six thousand five hundred euro (EUR 46,500.-), having its registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 173.948,

here represented by Ms Sarah Kouider Huot de Saint Albin, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 18 February 2014,

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the "Company") in the form of a société à responsabilité limitée (S.à r.l) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of association.

The Company will exist under the name of "Orion IV European 12 S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested third parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is, in Luxembourg and/or abroad, the holding of participations in other companies and/or enterprises and the direct and/or indirect financing of the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group.

It may in particular:

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participations securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever;
 - exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments;
- grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever;
 - deposit cash with banks or with any other depositaries and invest it in any other matter;



- in order to raise the funds which it needs in order to carry out its activity within the frame of its object, make loans in any form whatsoever, accept any deposit on behalf of companies or enterprises in which it holds a participation or which are part of its group, issue any debt instruments in any form whatsoever.

It may also acquire, hold, develop and/or sell, directly or indirectly (either through branches or subsidiaries located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, as the case may be), real estate/assets of whatever nature located either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

It may carry out any transactions whatsoever, whether commercial, financial, with respect to movables or immovable, which are directly or indirectly connected with its object.

It may in any manner hold interests in any business, enterprises or companies whose object is identical, analogous or similar to or connected with its own or which are likely to further the development of its enterprises.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the meeting of shareholders resolving in conformity with the provisions of the law.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Capital. The issued share capital of the Company is set at fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000.-) divided into fifteen thousand (15,000) shares, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each (the "Shares").

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meeting of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these articles of association of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a single shareholder. The Shares may be transferred freely amongst other shareholders when the Company is composed of several shareholders. The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance to article 1690 of the Civil Code.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by the law for any amendment of these articles of association.

Chapter III. - Board of Managers

Art.8. Management. The Company is managed by a board of at least three (3) managers, shareholders or not, appointed by decision of the shareholders for an unlimited period.

Retiring managers are eligible for re-election. Managers may be removed with or without cause at any time by the shareholders at a simple majority.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary of the Company and such other officers as it shall see fit.

None of these appointees need to be members of the board of managers.

Art. 9. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two (2) members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice convening it.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members are present or represented.

One or more managers may participate in a board meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.



Managers unable to be present or deemed present at a meeting may delegate in writing another member of the board to represent them and to vote in their name.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Where the number of votes cast for and against a resolution is equal, the chairman has a casting vote.

In case of urgency, resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Copies or extracts are signed by the chairman or any two members of the board of managers.

Art. 10. Powers of the board of managers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may with the prior approval of the general meeting of shareholders entrust the day-to-day management of the Company's business to one of its members appointed managing manager.

The board may further delegate specific powers to managers or other officers.

It may appoint agents with definite powers, and revoke such appointments at any time.

Without prejudice to the foregoing powers, all acts binding the Company and all powers and mandates must be signed by any two (2) managers or by any two (2) persons to whom signatory authority has been delegated by the managers.

Any litigation, whether as plaintiff or as defendant, shall be conducted by the board of managers in the Company's name. All writs or judicial acts are validly issued in the name of the Company alone.

Art. 11. Indemnity of managers. The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other Company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Chapter IV. - Shareholders resolutions

- **Art. 12. Powers of the Shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law. Decisions by the shareholders may be adopted by written resolutions signed by all the shareholders.
- **Art. 13. General Meetings, Adoption of Resolutions.** General meetings are convened by the board of managers at such place and with such agenda as determined by the board of managers. General meetings may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of force majeure so require. The shareholders may as well adopt resolutions in writing.
- **Art. 14. Procedure, Vote.** A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder. Except as otherwise required by law or these articles of association, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of Shares represented. Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by anyone manager of the Company.

Chapter V. - Financial year, distribution of costs

Art. 15. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

The board of managers shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 16. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of managers may pay out an advance payment on dividends. The board of managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.



Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of association, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

- (i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;
- (ii) second, any remainder to the holders of the Shares according to the rules of priority and proportions, if any, set out in article 16 for the appropriation of profits.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 18. Applicable law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10 th , 1915 on commercial companies, as amended.

Transitional provisions

- 1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.
 - 2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The fifteen thousand (15,000) shares issued have been subscribed by Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., aforementioned, represented as stated above, for the amount of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000.-).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000.-) is entirely allocated to the share capital of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon passed the following resolutions:

- 1. The address of the registered office of the Company is set at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - 2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
- a) Mr Nicolas Brimeyer, born on 2 February 1941 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with private address at 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- b) Mr Christopher Jenner, born on 11 November 1944 in Edinburgh, Scotland, with private address at 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg;
- c) Mr Olivier de Nervaux, born on 5 January 1946 in Paris, France, with private address at 42, boulevard de la Tour Maubourg, F-75007 Paris, France; and
- d) Mr Ronald W. de Koning, born on 29 December 1961 in Nijmegen, The Netherlands, with private address at Korteraarseweg 59, NL 2461 GH Ter Aar, The Netherlands.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt février.

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.



A COMPARU:

Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quarante-six mille cinq cents euros (EUR 46.500,-), ayant son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.948,

dûment représentée par Madame Sarah Kouider Huot de Saint Albin, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 février 2014.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

Chapitre I er . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1 er . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination «Orion IV European 12 S.à r.l.».

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront faites et portées à la connaissance des personnes intéressées par l'une des personnes ou l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la prise de participations dans d'autres sociétés et entreprises et le financement direct et indirect des sociétés et entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.

Elle peut notamment:

- acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient;
 - exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers;
- accorder toute assistance financière directe et indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit;
 - déposer ses liquidités en banque ou auprès de tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière;
- en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit.

Elle peut également acquérir, détenir, développer et/ou céder, directement ou indirectement (soit par le biais de succursales soit par le biais de filiales situées, selon le cas, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger), tout bien immobilier/actifs de quelque nature que ce soit situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés statuant dans les conditions prévues par la loi.



Chapitre II. - Capital, parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital émis de la Société est fixé à quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) divisé en quinze mille (15.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune (les «Parts Sociales»).

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de Parts Sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de Parts Sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées la loi pour toute modification des statuts.

Chapitre III. - Conseil de Gérance

Art. 8. Gestion. La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins trois (3) gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés pour une période illimitée.

Les gérants sortants sont rééligibles. Les gérants sont révocables à tout moment avec ou sans cause, par décision des associés prise à la majorité simple.

Le conseil de gérance élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, les réunions du conseil sont présidées par un gérant présent.

Le conseil de gérance pourra désigner un secrétaire de la Société et tels autres agents qu'il jugera convenir.

Aucun de ceux-ci n'a besoin d'appartenir au conseil de gérance.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux (2) de ses membres.

Les réunions du conseil de gérance se tiennent au lieu, à la date et à l'heure indiqués dans la convocation.

Le conseil de gérance ne peut délibérer valablement sur l'ordre du jour que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant empêché peut par écrit donner pouvoir à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants.

En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

En cas d'urgence, les résolutions signées de tous les gérants seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une résolution identique.

Les décisions du conseil de gérance seront constatées dans des procès-verbaux qui seront signés par le président de la réunion et le secrétaire (le cas échéant). Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de fa Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément



réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés, seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des associés, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres qui portera le titre de gérant-délégué.

Il peut aussi déléguer des pouvoirs spécifiques à des gérants et fondés de pouvoirs.

Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis, et les révoquer en tout temps.

Sans préjudice des pouvoirs de délégation susmentionnés, tous les actes qui engagent la Société, tous les pouvoirs et toutes les procurations doivent, être signés par deux (2) gérants, ou par deux (2) personnes à qui des pouvoirs de signature auront été délégués par les gérants.

Tout procès, tant en demandant qu'en défendant, sera suivi par le conseil de gérance au nom de la Société. Tous les exploits ou autres actes judiciaires seront valablement faits au nom de la Société seule.

Art. 11. Indemnisation des gérants. La Société s'engage à indemniser tout gérant ou fondé de pouvoir et leurs successeurs, exécuteurs testamentaires et administrateurs, de tout et contre toutes dépenses raisonnablement exposées par lui en rapport avec toutes demandes en justice, procès ou procédure à laquelle il devient partie pour être ou avoir été gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou, à la demande de la Société, de toute autre société de laquelle la Société est un actionnaire ou un créancier et par laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé; le tout sauf pour ce qui est des demandes en justice, procès ou procédure dans lesquelles il sera jugé responsable pour négligence ou fraude. Dans le cas d'une transaction, l'indemnité sera accordée uniquement en rapport avec des affaires couvertes par la transaction dans lesquelles la Société est avisée par son conseiller juridique que la personne indemnisée n'a commis aucune violation de ses obligations. Le présent droit à indemnités n'exclut pas l'exercice d'autres droits auxquels il peut prétendre.

Chapitre IV. - Assemblée Générale des Associés

- **Art. 12. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés. Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi. Les décisions de l'assemblée générale peuvent être prises par voie de résolutions écrites, signées de tous les associés.
- Art. 13. Assemblée générale annuelle/Adoption de résolutions. Les assemblées générales sont convoquées par le conseil de gérance en tel lieu et avec tel ordre du jour qui sera déterminé par le conseil de gérance. Les assemblées générales peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par les gérants. Les associés peuvent également prendre des résolutions par écrit.
- Art. 14. Procédure, Vote. Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un mandataire, lequel peut ne pas être associé. Sauf disposition contraire de la loi ou des présents statuts, les décisions sont prises à la majorité des votes émis, sans considération de la proportion de capital représenté. Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par un gérant de la Société.

Chapitre V. - Année sociale. Répartition des bénéfices

Art. 15. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil de gérance prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le conseil de gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le conseil de gérance détermine le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, à tous les créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) apparaissant au passif de la Société;



(ii) en second lieu, un quelconque solde à tous les propriétaires de Parts Sociales suivant les règles de priorité et les proportions, le cas échéant, prévues à l'article 16 pour la répartition des profits.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.
- 2. Des acomptes sur dividendes pourront être versés pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les quinze mille (15.000) parts sociales émises ont été souscrites par Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-).

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) est entièrement affecté au capital social de la Société.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

- 1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
 - 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée illimitée:
- a) Monsieur Nicolas Brimeyer, né le 2 février 1941 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant sa résidence personnelle au 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- b) Monsieur Christopher Jenner, né le 11 novembre 1944 à Edimbourg, Ecosse, ayant sa résidence personnelle au 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg;
- c) Monsieur Olivier de Nervaux, né le 5 janvier 1946 à Paris, France, ayant sa résidence personnelle au 42, boulevard de la Tour Maubourg, F-75007 Paris, France; et
- d) Monsieur Ronald W. de Koning né le 29 décembre 1961 à Nijmegen, Pays- Bas, ayant sa résidence personnelle au Korteraarseweg 59, NL 2461 GH Ter Aar, Pays-Bas.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du mandataire de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Kouider Huot de Saint Albin, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 25 février 2014. REM/2014/473. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 5 mars 2014.

Référence de publication: 2014034891/418.

(140038976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Nees Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt. R.C.S. Luxembourg B 184.981.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FOURTEEN, ON THE TWENTY-EIGHTH DAY OF THE MONTH OF FEBRUARY.



Before us Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert, to whom remains the present deed.

There appeared the following:

MAPRIMA Luxembourg S.A., a company with registered office at L-8308 Capellen, rue Pafebruch, 89B, registered in the Company Register of Luxembourg under the number B 166.933;

here represented by Mr Fabio GASPERONI, employee, residing professionally at L-8308 Capellen (Luxembourg), by virtue of a proxy dated February 27, 2014.

which will remain annexed to the present deed.

Such appearing party, in the capacity in which he act, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

The Company exists under the name of "NEES HOLDING S.A.".

Art. 2. The registered office of the corporation is established in the Municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

- **Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.
- **Art. 4.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of intellectual property assets, industrial property assets, stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and may issue bonds, without a public offer, which may be convertible and may issue debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions in relation to real estate or in relation to tangible or intangible property and especially in relation with intellectual property or industrial property.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31.000.- EUR) represented by THREE HUNDRED TEN (310) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are reeligible.



They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In case of plurality of Directors, the board of directors may be composed of A and B directors.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of share-holders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

In case of presence of Directors A and B, the board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors including at least one A director and one B director.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast of the directors present or represented at such meeting including the positive vote of at least one A director and one B director.

The resolutions of the board of directors shall be recorded in minutes to be signed by the chairman (or in his/her absence by the chairman pro tempore who presided at such meeting) or one A director and one B director of the board of directors of the Company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

If the board of directors is composed by Directors A and B, the Company shall be bound by the joint signature of a Director A and a Director B, or by the sole signature or joint signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by a decision taken by a Director A and a Director B, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

However, the first managing director may be appointed by the general meeting of shareholders.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

- **Art. 11.** Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.
- **Art. 12.** The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person.

The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.



In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order and/or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

- **Art. 13.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.
- **Art. 14.** The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the second Wednesday of the month of May at 3:00pm.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

- **Art. 15.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1 st of January and shall terminate on the 31 st of December of each year.
- **Art. 16.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10 th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

- 1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end on the 31 st of December 2014.
 - 2) The first annual general meeting shall be held on 2015.



Subscription and payment

The articles of association having thus been established, MAPRIMA Luxembourg S.A., the appearing party, represented as stated hereabove, declares to subscribe all the three hundred ten (310) shares.

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31.000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10 th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 1,600

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at one and the number of auditors at one.
- 2.- The following is appointed director:

Mr Alain KRANCENBLUM, businessperson, born in Metz (France) on 27 October 1963, residing professionally at 11, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

3.- Has been appointed statutory auditor:

CAC Service SA having its registered office at Elvira Mendez St. & Via España 122, Delta Tower, Panama City, Republic of Panama, Commercial Register of Panama N° 760915.

- 4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2018.
- 5.- The registered office of the company is established in 11, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MIL QUATORZE

LE VINGT-HUIT FEVRIER

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

MAPRIMA Luxembourg S.A., une société ayant son siège à L-8308 Capellen, rue Pafebruch, 89B, inscrite au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 166.933,

ici représentée par

Monsieur Fabio GASPERONI, employé, avec adresse professionnelle au L-8308 Capellen, rue Pafebruch, 89B, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 27 février 2014

qui restera annexée aux présentes pour être formalisée avec les présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1 er . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «NEES HOLDING S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.



Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actifs de propriété intellectuelle, d'actifs de propriété industrielle, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers et spécialement de propriété intellectuelle ou industrielle.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. - Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de pluralité d'Administrateurs, le conseil d'administration pourra être composé d'administrateurs A et B.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.



Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Dans le cas où le conseil d'administration est composé d'administrateurs A et B, le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration incluant au moins un administrateur A et un administrateur B.

Les résolutions sont adoptées à la majorité des voix exprimées des administrateurs présents ou représentés à cette réunion incluant, en cas d'Administrateurs A et B, le vote positif d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Les décisions du conseil d'administration seront documentées dans des procès-verbaux, à signer par le président (ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidait à cette réunion) ou, en cas d'Administrateurs A et B, par un administrateur A et un administrateur B du conseil d'administration de la Société En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Dans le cas où le conseil d'administration est composé d'Administrateurs A et B, la société sera engagée par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateurs B, ou par la signature unique ou conjointe de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué par une décision conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, les poursuites et diligences sont exercées par son président ou un administrateur délégué désigné à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner et/ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour,



en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. - Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de mai à 15:00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 15. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, MAPRIMA Luxembourg S.A., le comparant prénommé, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire à la totalité des trois cent dix (310) actions.

Toutes ces actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ EUR 1.600.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
- 2. Est nommé administrateur:



Monsieur Alain Krancenblum, homme d'affaires, né à Metz (France) le 27 octobre 1963, résident professionnellement au 11, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

CAC Service SA ayant son siège social à Elvira Mendez St. & Via España 122, Delta Tower, Panama City, République du Panama, inscrite au registre de Panama sous le numéro 760.915.

- 4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2018.
 - 5. Le siège social de la société est fixé à 11, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GASPERONI, P. DECKER.

Enregistré à Redange/Attert, le 03 mars 2014. Relation: RED/2014/445. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 06 mars 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014034880/403.

(140039414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Convergint Holding Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.410.878,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt. R.C.S. Luxembourg B 183.703.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of February.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg) acting, in replacement of Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) to whom remains the present deed.

Appeared the following:

Convergint Technologies Holding Company, a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover, DE 19901, United States of America and registered with the Secretary of State of Delaware under number 3483205 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr Mustafa Nezar, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given on 28 February 2014, which, after having been initialled and signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Convergint Holding Lux 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg on 3 January 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, with a share capital of eighteen thousand US Dollars (USD 18,000.-), having its registered office at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 183.703 (the "Company"). The articles of association of the Company have not been amended so far.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity as Sole Shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of one million three hundred and ninety-two thousand eight hundred and seventy-eight US Dollars (USD 1,392,878.-), so as to raise it from its current amount of eighteen thousand US Dollars (USD 18,000.-), to an amount of one million four hundred and ten thousand eight hundred and seventy-eight US Dollars (USD 1,410,878.-) by the issue of one million three hundred and ninety-two thousand eight hundred and seventy-eight (1,392,878) new shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and to be paid up in full.



Subscription/Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as above stated, declares to subscribe for one million three hundred and ninety-two thousand eight hundred and seventy-eight (1,392,878) new shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares of the Company and to fully pay such shares together with a share premium of seven million eight hundred ninety-two thousand nine hundred seventy-three US Dollars and fifty-three cents (USD 7,892,973.53) by a contribution in kind (the "Contribution in Kind") consisting of one million three hundred and ninety-five thousand one hundred and seventy-three (1,395,173) shares (the "Shares") with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each held by the Sole Shareholder in Convergint Holding Lux 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 183.700, with a share capital of nine million three hundred and one thousand one hundred and fifty-two US Dollars (USD 9,301,152.-).

The Contribution in Kind is valued in total at nine million two hundred and eighty-five thousand eight hundred and fifty-one US Dollars and fifty-three cents (USD 9,285,851.53) as at the date hereof.

The Sole Shareholder further declared that (i) it is the sole owner of the Shares and has the power to dispose of the Shares, (ii) there exist no impediments whatsoever to the free transferability and contribution of the Shares to the Company, (iii) there are no pre-emptive or other rights under which a person may be entitled to acquire one or more Shares and (iv) that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Shares to the Company.

Proof of the existence and valuation of the Contribution in Kind has been given to the notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 6.1 of the Company's articles of association to reflect the above capital increase:

" **6.1.** The share capital of the Company amounts to one million four hundred and ten thousand eight hundred and seventy-eight US Dollars (USD 1,410,878.-), divided into one million four hundred and ten thousand eight hundred and seventy-eight (1,410,878) shares, each with a par value of one US Dollar (USD 1.-)."

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately three thousand nine hundred euro (EUR 3,900.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit février.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Convergint Technologies Holding Company, une société constituée selon les lois de l'État du Delaware, États-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 615 South DuPont Highway, Dover, DE 19901, États-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Secrétaire de l'État du Delaware sous le numéro 3483205 (ci-après désigné comme l'"Associé Unique"),

représentée par monsieur Mustafa Nezar, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, datée du 28 février 2014, qui après avoir été signée ne varietur par le titulaire de la procuration et par le notaire susmentionné, devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée, déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Convergint Holding Lux 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 janvier 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et ayant un capital social de dix-huit mille dollars US (USD 18.000.-) ayant son siège social à 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.703 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés à ce jour.



Laquelle comparante, dûment représentée, en sa qualité d'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million trois cent quatre-vingt-douze mille huit cent soixante-dix-huit dollars US (USD 1.392.878,-), dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-) à un montant d'un million quatre cent dix mille huit cent soixante-dix-huit dollars US (USD 1.410.878,-) par l'émission d'un million trois cent quatre-vingt-douze mille huit cent soixante-dix-huit (1.392.878) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune et conférant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Dès lors, l'Associé Unique représentée comme mentionnée ci-avant déclare souscrire à un million trois cent quatrevingt-douze mille huit cent soixante-dix-huit (1.392.878) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes, et libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission de sept millions huit cent quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-treize dollars US et cinquante-trois cents (USD 7.892.973,53) par un apport en nature (l' "Apport en Nature") consistant en un million trois cent quatre-vingt-quinze mille cent soixante-treize (1.395.173) parts sociales (les "Parts Sociales") avec une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) détenue par l'Associé Unique dans Convergint Holding Lux 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.700, ayant un capital social de neuf millions trois cent un mille cent cinquante-deux dollars US (USD 9.301.152,-).

L'Apport en Nature est au total évalué à neuf millions deux cent quatre-vingt-cinq mille huit cent cinquante-et-un dollars US et cinquante-trois cents (USD 9.285.851,53) à la date d'aujourd'hui.

L'Associé Unique déclare par ailleurs (i) qu'il est le seul propriétaire des Parts Sociales et possède les pouvoirs d'en disposer, (ii) qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition et à l'apport des Parts Sociales à la Société, (iii) qu'il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'acquérir une ou plusieurs Parts Sociales et (iv) que des instructions légitimes ont été données afin de procéder à toute notification, enregistrement ou autres formalités nécessaires afin d'exécuter le transfert des Parts Sociales à la Société.

Preuve de l'existence et de l'évaluation de l'Apport en Nature a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Afin de refléter les résolutions précédentes, l'Associé Unique décida de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société qui doit désormais se lire comme suit:

" **6.1.** Le capital social de la Société est fixé à un million quatre cent dix mille huit cent soixante-dix-huit dollars US (USD 1.410.878,-) divisé en un million quatre cent dix mille huit cent soixante-dix-huit (1.410.878) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune."

Evaluation des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à trois mille neuf cents euros (EUR 3,900.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Nezar, Me SECKLER agissant en remplacement de Me GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 mars 2014. Relation: LAC/2014/9740. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 6 mars 2014.

Référence de publication: 2014034521/140.

(140039358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.



Funding Loop Poland S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 184.992.

Excerpts of the limited partnership agreement (the "Partnership Agreement") of Funding Loop Poland S.C.Sp., a Special Limited Partnership, executed on 20 february 2014

1. Partners who are jointly and severally liable. Funding Loop (GP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg trade and companies register (the "General Partner").

2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: "Funding Loop Poland S.C.Sp." (the "Partnership").

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through such domestic and foreign subsidiaries (e-commerce covering goods and services of different kinds) and the provision of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office in 7, avenue J.P Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

3. Designation of the manager and signatory powers. The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the limited partnership agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences as from 20 February 2014, for an indefinite term.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Auszüge des Gesellschaftsvertrages (Limited Partnership Agreement) (der "Gesellschaftsvertrag") der Funding Loop Poland S.C.Sp., einer Partnerschaftsgesellschaft Luxemburger Rechts (Special Limited Partnership), abgeschlossen am 20. Februar 2014

1. Gesellschafter, die unmittelbar und Gesamtschuldnerisch haften. Funding Loop (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, und deren Eintragung im Luxemburger Handels-und Gesellschaftsregister noch aussteht (die "Komplementärin").

2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: "Funding Loop Poland S.C.Sp.".

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch inländische und ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich E-Commerce bezüglich Waren und



Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse. Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin.

Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird am 20. Februar 2014 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2014034644/77.

(140039065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

OICM Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-2723 Howald, 72, rue Eugène Welter.

R.C.S. Luxembourg B 146.113.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un février.

Pardevant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Lucien ERNSTER, conseil économique, demeurant à L-2723 Howald, 72, rue Eugène Welter.

Lequel comparant est ici représenté par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 20 février 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

- a) Que la société anonyme OICM Consulting (ci-après la "Société"), avec siège social à L-2723 Howald, 72, rue Eugène Welter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.113 (NIN 2009 2208 029) a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 16 avril 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1107 du 4 juin 2009, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Paul BETTINGEN en date du 10 février 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 970 du 14 avril 2012.
- b) Que le capital social de la Société est fixé au montant de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000.-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10.-) chacune, entièrement libérées.
- c) Que le comparant précité est le seul propriétaire des actions dont s'agit, (l'"Associé Unique") prononce par les présentes la dissolution anticipée de la Société avec effet rétroactif au 31 décembre 2013 et sa mise en liquidation et se désigne lui-même comme liquidateur.
- d) Que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.
- e) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer



tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé et que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

Après avoir pris connaissance du rapport du liquidateur, l'Associé Unique approuve ledit rapport, qui, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

L'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation, Monsieur Laurent PETERS, employé privé, demeurant à L-1321 Luxembourg, 314, rue de Cessange, et lui confie la mission de faire le rapport sur la situation comptable.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction audit commissaire à la liquidation, pour ses travaux de contrôle effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire soussigné, est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

L'Associé Unique, se constitue en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

- f) Que décharge pleine et entière est donnée à l'administrateur unique, au commissaire aux comptes et au liquidateur.
- g) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions de la Société.
- h) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à L-2723 Howald, 72, rue Eugène Welter.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 février 2014. Relation: ECH/2014/379. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 mars 2014.

Référence de publication: 2014034892/61.

(140039163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Tecnovert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 24.039.

Procès-verbal d'une réunion (la «Réunion») du conseil d'administration de la société qui s'est tenue au siège social de la société en date du 17 février 2014 à 9h30 heures.

Première résolution

Le conseil d'administration constate la démission de Madame Monika Barbara Kanczuga employée privée, née le 5 septembre 1981 à Wadowice (Pologne), avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer de ses fonctions d'administrateur et décide de pourvoir provisoirement à son remplacement par la nomination de M. Pierre Goffinet avec adresse Professionnelle au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, né le 15 septembre 1971 à Bastogne en Belgique, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2014036135/16.

(140040550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.

Technical Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 65.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014036134/9.

(140040945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck